



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Lait infantile contaminé

Question au Gouvernement n° 1241

### Texte de la question

#### LAIT INFANTILE CONTAMINÉ

**Mme la présidente** . La parole est à M. Boris Tavernier.

**M. Boris Tavernier** . Des milliers de parents ont peur de nourrir leur bébé ; ils ont besoin d'être rassurés, mais comment l'être quand un scandale sanitaire devient mondial ? Nestlé, Lactalis, Danone : les vagues de rappels se succèdent. Effarés, des parents découvrent qu'ils ont donné un lait potentiellement contaminé à leur enfant.

Comment être rassurés quand les industriels en question sont des récidivistes ? On se rappelle Lactalis et la salmonelle, Nestlé et son eau...

Comment être rassurés quand l'État se montre si lent et nonchalant alors qu'il s'agit de la santé des nourrissons ? Votre ministère était au courant depuis début décembre ; nous sommes le 28 janvier ! Vendredi dernier, la ministre de la santé affirmait que tous les lots concernés avaient été retirés du marché. Pourtant, le soir même, Danone rappelait de nouveaux lots, commercialisés depuis juin. Deux jours plus tard, Babybio faisait de même et, hier soir encore, d'autres lots étaient enlevés : visiblement, tous les lots n'avaient pas été retirés de la vente !

Hier, vous nous disiez en substance : pas de panique, j'ai demandé aux industriels de tester leurs lots. Ils ont jusqu'à la fin de la semaine pour nous envoyer les résultats. Mais, pour les parents, que faire en attendant ? Doivent-ils continuer de préparer des biberons la peur au ventre ?

Alors que la sécurité sanitaire incombe aux fabricants, force est de constater qu'ils ont failli ! Alors que la traçabilité doit être instantanée, des laits contaminés ont circulé pendant des mois et circulent peut-être encore. Bien que le principe de précaution exige de ne pas prendre le moindre risque, on hésite, on bégaie, on a la main qui tremble, probablement pour ménager les industriels en espérant – je vous cite – « dimensionner les retraits-rappels ». Alors que vous aviez la possibilité de procéder à des retraits administratifs, ils demeurent volontaires.

Madame la ministre de l'agriculture, dès lors que vous préférez laisser les industriels gérer eux-mêmes la crise, nous sommes en droit de nous demander si l'État protège la santé des bébés ou celle des géants de l'agroalimentaire.

**M. Benjamin Lucas-Lundy** . Exactement !

**M. Boris Tavernier** . Les parents qui ont besoin de lait en poudre pour nourrir leurs enfants sont captifs de ce marché ! Ils n'ont pas le choix. Ma question est très simple : pouvez-vous dès aujourd'hui leur fournir une liste de laits infantiles ne présentant, de manière certaine, aucun danger de contamination ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

**Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire** . Votre question est le prolongement de celle qui a été posée hier au sujet de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des enfants et du comportement que vous prêtez à des entreprises et à l'État.

**M. Sébastien Peytavie** . Tout à fait !

**Mme Annie Genevard, ministre** . Cette mise en cause est gravissime et flirte avec le complotisme. (*Vives protestations sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*) Tout cela n'a aucun sens !

**M. Nicolas Thierry** . Arrêtez !

**Mme Annie Genevard, ministre** . Je vais essayer de ramener un peu de rationalité en vous rappelant le protocole et la réglementation applicables.

**M. Benjamin Lucas-Lundy** . Vous n'êtes pas à la hauteur ! C'est une honte !

**Mme Annie Genevard, ministre** . L'obligation de sécurité incombe aux industriels, qui doivent réaliser de nombreux autocontrôles dans leurs usines pour s'assurer de la sécurité sanitaire. (*Mme Léa Balage El Mariky s'exclame.*) C'est au gré de ces autocontrôles, s'ils sont défavorables, que la procédure s'enclenche. En l'espèce, elle s'est enclenchée le jour même où l'autocontrôle fait par Nestlé a révélé la présence d'une toxine. Le processus s'est enclenché le jour même de cette découverte et les premiers Rappels Conso ont été faits à ce moment !

Ensuite, l'entreprise a le devoir de rechercher la cause de la contamination. Une fois celle-ci trouvée, parce que l'entreprise avait identifié que l'ingrédient en question pouvait concerner d'autres industriels, l'alerte a été donnée à l'ensemble de ceux-ci, y compris au niveau mondial. Les Rappels Conso ont alors été diligentés entreprise par entreprise, dans tous les cas où la toxine était présente.

Le rôle de l'État est de vérifier que les choses sont faites correctement à chaque étape. Nous l'avons fait.

**Mme Léa Balage El Mariky** . Quel lait donner aux bébés ?

**Mme Annie Genevard, ministre** . Nous l'avons fait très sérieusement avec l'ensemble des services centraux et déconcentrés, au niveau français et au niveau européen.

Vous ne pouvez pas, comme ça,...

**Mme la présidente** . Merci, madame la ministre.

**Mme Annie Genevard, ministre** . ...mettre en cause avec légèreté le processus dont l'État vérifie la solidité. (*Protestations sur les bancs du groupe EcoS. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Boris Tavernier](#)

**Circonscription** : Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste et Social

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1241

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

**Ministère attributaire** : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2026